

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 1^{er} avril 2025, (légalement convoquée le 18 mars 2025) ; l'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à treize heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

**Délibérations examinées et approuvées par le Comité syndical
du SMICTOM le 08/04/2025**

Délibération n°2025-009

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025

Délibération n°2025-010

Admission en non-valeur et créances éteintes

Délibération n°2025-011

Modification de la délibération n°2025-003 portant approbation des cotisations 2025 par habitant pour le traitement des déchets du SMITOM-LOMBRIC

Délibération n°2025-012

Modification de la délibération du 6 mars 2000 relative à l'instauration de la redevance spéciale

Délibération n°2025-013

Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Délibération n°2025-014

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Délibération n°2025-015

Reprise et affectation du résultat 2024

Délibération n°2025-016

Fongibilité des crédits en Fonctionnement et en Investissement au titre de l'année 2025

Délibération n°2025-017

Approbation du Budget Primitif 2025

Délibération n°2025-018

Amortissement 2025

Délibération n°2025-019

Participations mensuelle et annuelle 2025 des adhérents au SMICTOM